SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	GREEN-TI FILLER DARK GREY
Code du produit	:	L0040007

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Peintures, vernis et èmaux
Nature chimique	:	Enduit bicomposant ou base bicomposante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Lechler SpA Via Cecilio 17 22100 Como- CO-
Téléphone	:	+39031586111
Téléfax	:	+39031586206
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	:	safety@lechler.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39-031-586301 Fax +39-031-586299
Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau. (8.00-18.00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable	R10: Inflammable. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Dangereux pour l'environnement	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: méthacrylate de méthylePeut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.
Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.
L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Dispersion pigmentée liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]

xylène	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32	R10 Xn; R20/21 Xi; R38 Nota C	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - < 10
naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	64742-95-6 265-199-0 01-2119455851-35-0006	R10 Xi; R37 N; R51/53 Xn; R65 R66 R67 Nota P	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 2,5 - < 5
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 01-2119452498-28	F; R11 Xi; R37/38 R43 Nota D	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29	R10 R66 R67	EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 12,5
2PG1EEA	54839-24-6 259-370-9 01-2119475116-39	R10 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 5
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29	R10	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - < 5
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17			>= 1 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Prévoir des douces sur le lieu de travail
En cas de contact avec les yeux	:	Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin. Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail Enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. Demander conseil à un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Endiguer. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Bien mélanger avant l'emploi
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Défense de fumer.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
n-butyl acetate	123-86-4	TWA	150 ppm 713 mg/m3		ACGIH
		STEL	200 ppm 950 mg/m3		ACGIH
xylene	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	: peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC

Information supplémentaire	: peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif				
2-ethoxy-1-methylethyl acetate	54839-24-6		100 ppm		
2-methoxy-1-methylethyl acetate	108-65-6	TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	: peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif				
		STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	: peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif				
Ossido di titanio anatasio	13463-67-7	TWA	10 mg/m3		ACGIH
methyl methacrylate	80-62-6	TWA	50 ppm	2009-12-19	2009/161/EU
Information supplémentaire	: Indicatif				
		STEL	100 ppm	2009-12-19	2009/161/EU
Information supplémentaire	: Indicatif				

DNEL

acétate de n-butyle : Utilisation finale: Utilisation professionnelle
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Durée d'exposition: 8 h
Valeur: 7 ppm

Utilisation finale: Utilisation professionnelle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Valeur: 48 mg/m3

dioxyde de titane : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Valeur: 10 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Valeur: 700 ppm

PNEC

acétate de n-butyle : Eau
Valeur: 0,18 mg/l

Sol
Valeur: 0,093 mg/kg

dioxyde de titane : Eau douce
Valeur: > 1 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: >= 1000 mg/kg

Eau de mer
Valeur: 0,127 mg/l

Sédiment marin
Valeur: >= 100 mg/kg

Sol
Valeur: 100 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).
Protection des mains	:	Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle) En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice
Protection des yeux	:	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
Protection de la peau et du corps	:	Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Le personnel doit endossé vêtements de protection Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Odeur	:	de solvant
Point d'éclair	:	> 23 - 55 °C
Température d'inflammation	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	non applicable
pH	:	non déterminé
Point de congélation	:	non applicable
Point d'ébullition	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	1 hPa à 50 °C
Densité	:	1,5036 g/cm3
Hydrosolubilité	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	non déterminé
Temps d'écoulement	:	65 s 6 mm Méthode: ISO/DIN 2431 '84
Densité de vapeur relative	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solides	:	73,73 %
Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	26,26 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les condition Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.
Décomposition thermique	:	non applicable

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l, 4 h, vapeur, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
Information supplémentaire	:	Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Composants:

xylène :

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

2PG1EEA :

Toxicité aiguë par voie orale	:	LDL0: 5.000 mg/kg, rat(mâle et femelle)
Toxicité aiguë par inhalation	:	LDL0: > 6,99 mg/l, 4 h, rat(mâle et femelle),

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :
Remarques:
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons
2PG1EEA : CL50: 140 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

NOEC: 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
2PG1EEA : NOEC: >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre 3) qui sont dangereuses pour l'environnement
Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.
Emballages contaminés	:	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	:	UN 1263
IMDG	:	UN 1263
IATA	:	UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	PAINT
IMDG	PAINT
IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	:	III

Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E,S-E

IATA

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non

IMDG

Polluant marin	:	non

IATA

Dangereux pour l'environnement	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Pour des emballages plus petits ou jusqu'à 450 l inclus, transport selon section E du marginal 2301.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59).	:	non applicable
Numéro de Code MAL (DK)	:	3-4 (1993) 923-m3 air/10 g
Classification de risque selon le VbF	:	Exempt voir texte créé par l'utilisateur

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	:	pollue l'eau VWVWS A4

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.